



Fiches Chiffres clés

Éducation

**Président du Comité d'orientation
de l'Observatoire national de la politique de la ville :**
Jean-François Cordet

Directeur de publication :
Yves Le Breton

Responsable de collection :
Agnès Reiner

Directrice éditoriale :
Sylviane Le Guyader

Coordination :
Helga Mondésir

Rédacteurs :
Juliette Robin et Élise Drony (ANCT-ONPV)

**Pour la mise à disposition de données,
ce document a bénéficié du concours du :**
Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance (Depp)

Cartographie :
Mélodie Martin

Secrétariat de rédaction :
Muriel Thoin

Responsable de la communication :
Agnès Garderet

Mise en page :
Stratéact'

Dépôt légal : juin 2021

ISSN : 2680-2813 (version en ligne)

Sommaire

Les écoles relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : 70 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)	p. 4-5
Les collèges relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : plus de la moitié appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)	p. 6-7
Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés	p. 8-9
La réussite au diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés	p. 10-11
Les lycéens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : près d'un sur deux étudie dans une filière professionnelle	p. 12-13
Les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : nettement sous-représentés et provenant davantage de milieux défavorisés	p. 14-15
Les étudiant(e)s résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »	p. 16-17

Les écoles relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : 70 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)

Une école est définie comme relevant de la politique de la ville si elle est située à moins de 100 m d'un QPV¹. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 9,8 % des 47 700 écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine² sont à proximité d'un QPV (graphique 1). La quasi-totalité (95,4 %) de ces écoles relève du secteur public. Cette proportion est de 89,7 % pour les écoles plus éloignées d'un QPV.

Les géographies de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire convergent : près de 4 700 écoles se situent à moins de 100 m d'un QPV, parmi celles-ci, 70,8 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 5,8 % pour les écoles plus éloignées.

UNE TAILLE DE CLASSE RÉDUITE ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES PLUS JEUNES

La taille des classes dans les écoles publiques³ situées à proximité d'un QPV est réduite. Ces classes du 1^{er} degré accueillent en moyenne 19,5 élèves (tableau 1). Elles comptent 3,5 élèves de moins que les classes des écoles à plus de 100 m. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire explique en partie cette taille de classe réduite. Par ailleurs, les enseignants des écoles relevant de la politique de la ville sont en proportion plus jeunes : 34,4 % ont moins de 35 ans contre 23,3 % pour les écoles plus éloignées. Ils ont également moins d'ancienneté : 41,8 % d'entre eux sont en poste depuis moins de 2 ans contre 36,9 % hors QPV.

PLUS DE 20 000 ÉLÈVES DE MOINS DE 3 ANS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE RELÈVENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans porte de nombreux enjeux, notamment pour les habitants des QPV. « Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture

scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé⁴ ». Aussi, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise, notamment, à favoriser la scolarité des moins de 3 ans dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 21 000 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique métropolitaine relevant d'un QPV. Ils représentent 32 % des effectifs des élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique métropolitaine (contre 26 % lors de la rentrée 2013). Or, les écoles relevant d'un QPV ne représentent que 14 % des effectifs publics métropolitains. Cela témoigne de l'attention portée à l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans pour les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire.

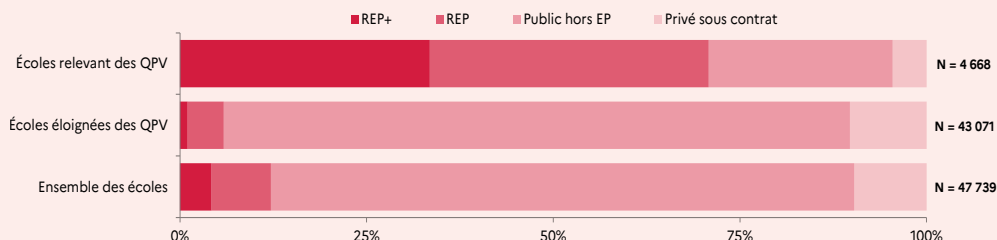
Le poids des élèves de moins de 3 ans est plus important dans les écoles relevant de la politique de la ville (2,7 % des effectifs) que dans les autres écoles (1,0%). Pour autant, il fluctue sensiblement selon la région considérée (carte 1). Il avoisine ainsi 5,0 % en Bretagne et dans les Pays de la Loire. En Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux est également supérieur à la moyenne nationale (autour de 4,0 %) avec des volumes importants. En revanche, les 4 000 écoliers de moins de 3 ans scolarisés en Île-de-France ne représentent que 1,4 % des effectifs totaux des écoles publiques relevant d'un QPV dans cette région. Ce taux plus faible illustre, notamment, les difficultés liées aux locaux disponibles et l'existence de classes saturées dans les écoles publiques d'Île-de-France. Cependant, la progression du nombre d'écoliers de moins de 3 ans dans la région francilienne contribue fortement à la progression observée depuis 2013. À l'inverse, les effectifs d'écoliers de moins de 3 ans restent stables dans les Hauts-de-France, que ce soit en QPV (4,0 % en 2013 et 2018) ou hors QPV (respectivement 3,0 % et 2,7 %).

NOTES

1. Cette définition fait suite à un travail conjoint entre le ministère de l'Éducation nationale (Depp et Dgesco) et l'Anct. Après différents tests et hypothèses, le choix s'est porté sur cette distance autour des QPV pour deux raisons :
 - les écoles incluses dans cette borne accueillent une forte proportion d'élèves résidant en QPV : plus de 70 % des élèves de 6e qui étaient scolarisés l'année précédente dans ces écoles résident en QPV ;
 - la borne des 100m recouvre avec la géographie de l'éducation prioritaire (notamment Rep+).
2. Le géoréférencement, réalisé par l'Anct, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
3. La suite de la note porte uniquement sur le champ des écoles publiques qui constituent la quasi-totalité (95,4 %) des écoles relevant de la politique de la ville.
4. Circulaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n° 2012-202 du 18-12-2012.

Graphique 1

Caractéristiques des écoles selon leur proximité aux QPV en 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : écoles publiques ou privées sous contrat situées en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2018, sur les 4 668 écoles situées à proximité d'un QPV, 70,8 % appartiennent au réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 5,8 % pour les écoles situées à plus de 100m d'un QPV.

Tableau 1

Caractéristiques des écoles publiques selon leur proximité aux QPV en 2018-2019

	Écoles relevant des QPV	Écoles éloignées des QPV
Nombre moyen d'élèves par classe	19,5	23,0
Proportion de professeurs des écoles de moins de 35 ans (%)	34,4	23,3
Proportion de professeurs des écoles en poste depuis moins de 2 ans (%)	41,8	36,9

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : écoles publiques situées en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2018, les écoles publiques situées à proximité d'un QPV accueillent en moyenne 19,5 élèves par classe contre 23,0 pour les écoles situées à plus de 100m d'un QPV.

Carte 1

Nombre et part des élèves de moins de 3 ans dans les effectifs scolaires des écoles publiques relevant de la politique de la ville

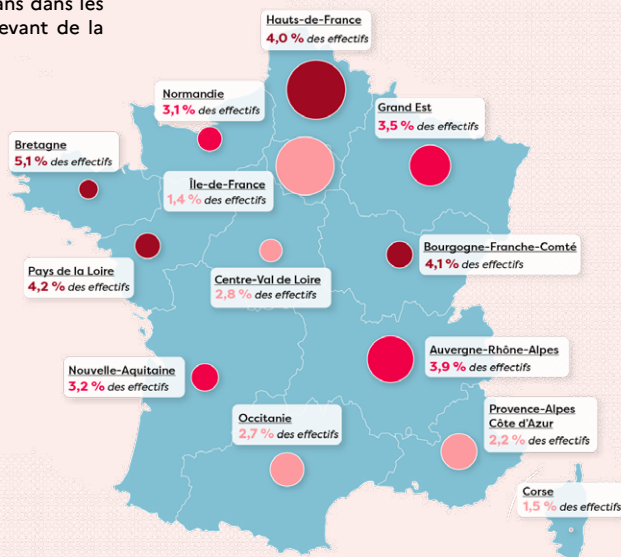
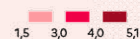
MOYENNE FRANCE

20 967 élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique en QPV
2,7 % des effectifs de ces écoles

Nombre d'élèves de moins de trois ans dans les écoles publiques relevant d'un QPV par région, année scolaire 2018-2019



Part des élèves de moins de trois ans dans les effectifs de ces écoles en %



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp – année scolaire 2018-2019

Champ : écoles publiques de France métropolitaine.

Calculs : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 21 000 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique en QPV. Les élèves de moins de 3 ans représentent 2,7 % des effectifs des écoles publiques relevant des QPV au niveau national. En Île-de-France, la proportion est de 1,4 %.

Les collèges relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : plus de la moitié appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)

Un collège est défini comme relevant de la politique de la ville s'il est situé à moins de 300 m d'un QPV. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, sur les 6 700 collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine¹, 17,0 % sont à proximité d'un QPV (graphique 1).

Les géographies de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire se recouvrent : sur les 1 100 collèges à moins de 300 m d'un QPV, 54,6 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 6,1 % pour les collèges plus éloignés.

75,6 % des collèges relevant de la politique de la ville sont des collèges publics. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 475 400 élèves sont scolarisés dans un collège public métropolitain relevant d'un QPV. Ils représentent 19 % des effectifs des élèves scolarisés dans un collège public métropolitain.

40 400 ENSEIGNANTS, SOUVENT MOINS EXPÉRIMENTÉS, DANS LES 935 COLLÈGES PUBLICS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

À proximité des QPV comme ailleurs, le nombre d'enseignants dans les collèges publics² est très stable d'une année sur l'autre. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2018-2019, 40 400 enseignants travaillent dans des collèges publics métropolitains relevant des QPV (tableau 1), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants travaillant en collège public (20,7 %).

Les enseignants de ces établissements sont globalement moins expérimentés : ils ont plus souvent une ancienneté dans l'établissement de moins de deux ans (33,5 %, contre 28,9 % dans les collèges plus éloignés d'un QPV). En outre, la présence de jeunes enseignants (moins de 35 ans) y est plus importante (34,1 %, contre 22,1 %).

Par rapport aux années scolaires précédentes, la proportion d'enseignants avec peu d'ancienneté dans l'établissement recule, notamment dans les collèges relevant de la politique de la ville. Parmi les mesures visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire au collège,

figurent des incitations financières dans le but de pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements. Le recul de la part d'enseignants ayant une faible ancienneté résulte probablement en partie des effets de cette réforme.

MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville³, le nombre moyen d'élèves par classe est inférieur dans les collèges situés à proximité des QPV (22,0 élèves contre 23,9 - tableau 2). Ce nombre moyen d'élèves par classe reste stable, à proximité des QPV comme ailleurs. L'écart est donc relativement constant entre les collèges des QPV et ceux des autres quartiers.

UN RETARD SCOLAIRE PLUS IMPORTANT POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS UN COLLÈGE RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

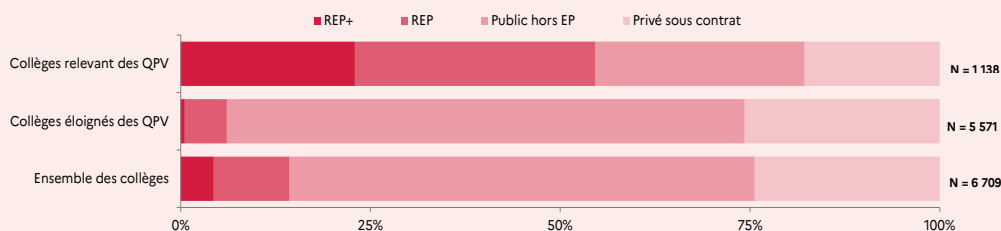
La probabilité d'être en retard pour un élève varie fortement selon ses caractéristiques sociodémographiques (sexe, nationalité) et celles de sa famille (profession des parents, boursier ou non)⁴. Elle varie également sensiblement selon l'environnement géographique. Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants. Ainsi, parmi les élèves scolarisés dans un établissement appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), la proportion de retard scolaire est plus importante. Ce résultat se retrouve dans les collèges relevant de la politique de la ville. 11,8 % des élèves de 6^e scolarisés dans un collège à moins de 300 m d'un QPV sont en retard contre 7,8 % dans les collèges plus éloignés (tableau 3). En classe de 3^e, cette proportion est de 19,7 % contre 12,2 % dans les établissements ne relevant pas de la politique de la ville.

NOTES

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'établissement, réalisé par l'Anct, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
2. La suite de la note porte uniquement sur le champ des collèges publics qui constituent la majorité (75,6 %) des collèges relevant de la politique de la ville. L'information sur la taille des classes et les caractéristiques des enseignants n'est pas disponible pour les collèges privés sous contrat.
3. Cf. Fiche « Collèges proches des quartiers prioritaires » - Rapport ONPV 2016.
4. Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse, François Lebeauin et Olivier Monso, Le retard scolaire à l'entrée en 6^e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés, Insee première n°1512, septembre 2014.

Graphique 1

Caractéristiques des collèges selon leur proximité aux QPV, année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : collèges publics ou privés sous contrat situés en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, sur les 1 138 collèges situés à proximité d'un QPV, 54,6 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 6,1 % pour les collèges situés à plus de 300 m d'un QPV.

Tableau 1

Caractéristiques des enseignants des collèges publics selon leur proximité aux QPV, année scolaire 2018-2019

	Collèges relevant des QPV	Collèges éloignés des QPV
Nombre d'enseignants	40 428	154 016
Part des enseignants de moins de 35 ans (en %)	34,1	22,1
Part des enseignants ayant une ancienneté de moins de 2 ans (en %)	33,5	28,9

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics de France métropolitaine, année scolaire 2018-2019.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 40 428 enseignants travaillent dans un collège situé à moins de 300 m d'un QPV de France métropolitaine. 33,5 % de ces enseignants ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur établissement, contre 28,9 % pour ceux travaillant dans un établissement ne relevant pas d'un QPV.

Tableau 2

Nombre d'élèves par classe dans les collèges publics selon leur proximité aux QPV, année scolaire 2018-2019

	Nombre moyen d'élèves par classe
Collèges relevant des QPV	22,0
Collèges éloignés des QPV	23,9
Ensemble des collèges publics de France métropolitaine	23,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics de France métropolitaine, année scolaire 2018-2019.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, en moyenne, 22,0 élèves étudient par classe dans les collèges à moins de 300 m d'un QPV, contre 23,9 dans les collèges plus éloignés.

Tableau 3

Retard scolaire en 6^e et en 3^e dans les collèges publics selon leur proximité aux QPV, année scolaire 2018-2019

	Proportion d'élèves de 6 ^e en retard (%)	Proportion d'élèves de 3 ^e en retard (%)
Collèges relevant des QPV	11,8	19,7
Collèges éloignés des QPV	7,8	12,2
Ensemble des collèges publics de France métropolitaine	8,5	13,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6^e et de 3^e scolarisés en collèges publics de France métropolitaine- hors SEGPA, ULIS, UPE2A ou prépa pro, année scolaire 2018-2019.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 11,8 % des élèves de 6^e scolarisés dans un collège à moins de 300 m d'un QPV sont en retard. Cette proportion est de 7,8 % dans les collèges plus éloignés.

Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés

294 400 COLLÉGIENS RÉSIDENT EN QPV EN 2018-2019 ; UNE PROGRESSION DES EFFECTIFS PLUS FORTE EN QPV

Au cours de l'année 2018-2019, sur l'ensemble des 3 174 900 collégiens de France métropolitaine¹, 9,3 % résident au sein des QPV ([graphique 1](#)). Par rapport à l'année scolaire précédente, cet effectif progresse, plus fortement dans les QPV (+ 7 000 collégiens, soit + 4,1 %) que hors de ces quartiers (+ 19 100, soit + 0,7 %). Cette hausse des populations scolaires des QPV se concentre principalement dans les établissements de l'enseignement public.

Les collégiens résidant en QPV étudient moins souvent dans un établissement privé que les autres élèves : 10 % fréquentent un établissement privé, soit une fréquentation plus de deux fois moins élevée comparée à celle des élèves résidant hors des QPV (23 %). La part de la scolarisation dans le secteur privé pour les collégiens vivant en QPV est stable depuis la mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. La faiblesse des ressources financières des parents des collégiens habitant en QPV, leur plus faible niveau d'information quant à l'offre éducative à proximité de leur domicile ou encore une densité d'établissements privés plus faible à proximité des QPV² expliquent probablement leur plus faible taux d'inscription dans les établissements du secteur privé.

60 % DE COLLÉGIENS ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Reffet de la précarité plus forte des populations des QPV, les collégiens de ces quartiers appartiennent plus fréquemment aux catégories sociales défavorisées³, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé ([graphique 2](#)). 60,4 % des élèves scolarisés dans un établissement public ont, ainsi, des parents de catégories sociales défavorisées, soit un taux près de deux fois et demie supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers (25,2 %). En revanche, la mixité sociale est plus marquée pour les collégiens issus des QPV scolarisés dans les établissements privés : 24,1 % viennent de catégories favorisées, 31,3 % de catégories dites moyennes, 37,1 % de catégories défavorisées. En dehors des QPV, les collégiens du privé sont majoritairement issus de catégories sociales favorisées (52,5 %), tandis que la mixité sociale est plus importante dans le secteur public. La structure par catégorie sociale des collégiens résidant en QPV est stable dans le temps, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé.

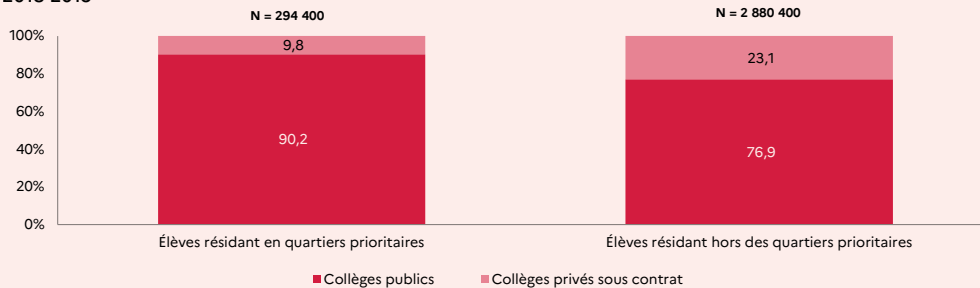
Compte tenu de la surreprésentation des catégories sociales défavorisées en QPV, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, 64,6 % des élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) résident dans un QPV ([graphique 3](#)). Ce taux atteint 28,6 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep) et seulement 4,1 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire.

NOTES

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'Insee, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
2. 17,8 % des collèges situés à moins de 300m d'un QPV sont des établissements privés sous contrat, au cours de l'année scolaire 2018-2019. Cette proportion est de 25,7 % parmi les collèges plus éloignés. Pour plus d'information, se référer à la fiche « Les collèges relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : plus de la moitié des appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) ».
3. Les professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux sont regroupées de la façon suivante :
 - la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ;
 - la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
 - la catégorie dite « favorisée » comprend les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires, les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus.

Graphique 1

Les effectifs scolaires au collège selon le type d'établissement et le lieu de résidence (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2018-2019.

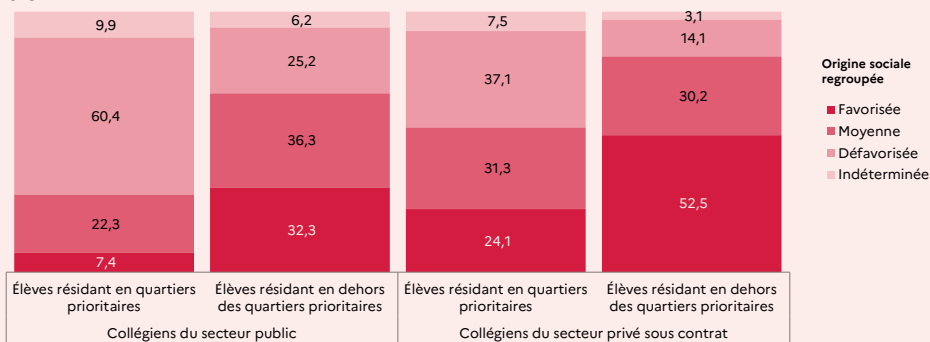
Champ : collégiens d'un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine.

Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 294 400 collégiens, scolarisés dans un collège public, résident dans un QPV.

Graphique 2

Milieu social des collégiens selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2018-2019.

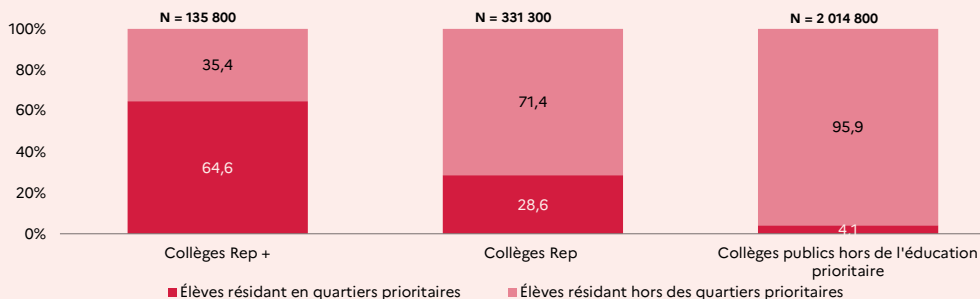
Champ : collégiens d'un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine.

Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 60,4 % des collégiens résidant en QPV et scolarisés dans un établissement public sont issus d'origines sociales défavorisées.

Graphique 3

Population scolaire des collèges publics selon leur appartenance aux réseaux de l'éducation prioritaire et selon le lieu de résidence des élèves (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2018-2019.

Champ : collégiens d'un établissement public de France métropolitaine.

Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 64,6 % des élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) résident en QPV.

La réussite au diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés

Le DNB est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège. À ce jour, son obtention est liée à :

- d'une part, l'évaluation du socle de connaissances, de compétences et de culture¹ (contrôle continu) ;
- d'autre part, aux résultats obtenus aux épreuves finales².

Ces deux composantes comptent à parts égales pour l'obtention du diplôme.

DES TAUX DE RÉUSSITE PLUS FAIBLES DANS LES COLLÈGES RELEVANT DES QPV NOTAMMENT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les collégiens scolarisés au sein ou à proximité des QPV³ obtiennent globalement de moins bons résultats au DNB que les autres élèves, qu'ils soient scolarisés dans un établissement du secteur privé ou du secteur public de France métropolitaine⁴ (graphique 1). Toutefois, l'écart est faible pour les établissements privés sous contrat (1,3 point de %) : à la session 2019, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés sous contrat en QPV est de 94,8 % contre 96,1 % pour les établissements situés au-delà. Le taux de réussite au brevet n'atteint que 78,9 % dans les collèges publics situés à moins de 300 mètres des QP, contre 86,6 % dans les établissements plus éloignés, soit un écart de 7,7 points de %. Cet écart de réussite selon le secteur est en partie lié aux différences d'origines sociales. Les élèves des collèges privés sous contrat sont issus de milieux globalement plus favorisés que ceux des établissements publics. Or, les enfants de cadres supérieurs réussissent mieux que les autres candidats, et les enfants d'ouvriers ou de

parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles⁵.

Ces dernières années, les modalités d'attribution du DNB ont évolué à de nombreuses reprises : l'examen a été réformé aux sessions 2011, 2013, 2016 et en 2018. L'appréciation de l'évolution des taux de réussite est rendue délicate. Celui-ci atteint à la session 2019 le même niveau qu'à la session 2015 (78,9 % aux sessions 2015 et 2019 pour les collèges publics en QPV et respectivement 86,5 % et 86,6 % pour les collèges publics hors QPV). Entre 2015 et 2019, la réussite a oscillé avec une progression jusqu'à la session 2017⁶, niveau le plus haut, suivie d'une baisse aux deux sessions suivantes.

Quel que soit le secteur d'enseignement, que le collège relève de la politique de la ville ou non, les filles ont de meilleurs résultats au DNB que les garçons, l'écart étant beaucoup plus prononcé dans le secteur public. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors de l'école. Cette question est documentée notamment par l'OCDE⁷.

HORS CONTRÔLE CONTINU, DES NOTES AUX ÉPREUVES ÉCRITES SENSIBLEMENT MOINS BONNES DANS LES QPV DANS LE SECTEUR PUBLIC

À la session 2019, les résultats aux épreuves écrites passées par les collégiens fréquentant les collèges publics en QPV sont plus faibles que ceux des collégiens fréquentant un établissement public hors QPV (note moyenne de 8,6 sur 20, contre 10,2 sur 20 - graphique 2). Par ailleurs, les élèves des établissements

NOTES

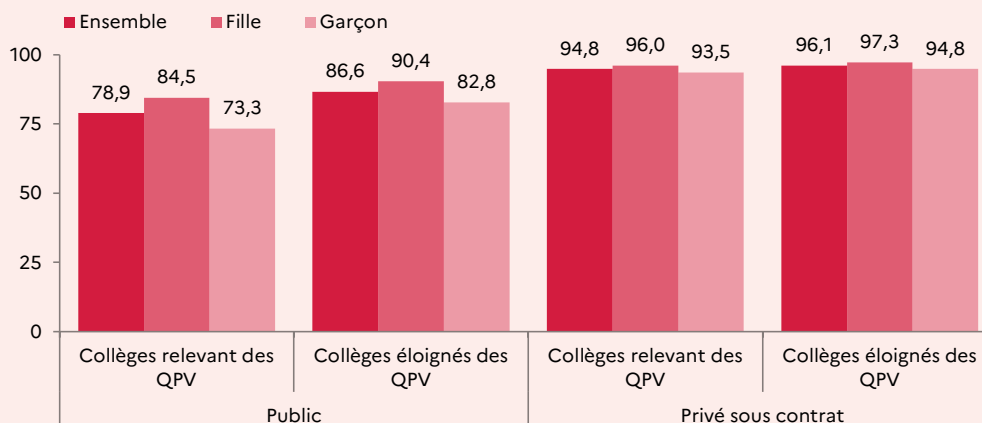
1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e, la maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante (10 points), maîtrise fragile (25 points), maîtrise satisfaisante (40 points) et très bonne maîtrise (50 points). Ainsi, la maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.
2. Les épreuves finales sont au nombre de cinq :
 - quatre épreuves écrites portant sur les programmes de français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique et sciences ;
 - une épreuve orale.
 Au total, les épreuves finales représentent 400 points.
3. Un collège est défini comme relevant de la politique de la ville s'il est situé à moins de 300m d'un QPV. Ces derniers sont qualifiés de collège en QPV. Les collèges plus éloignés sont eux qualifiés de collège hors QPV.
4. Le géoréférencement de l'adresse de l'établissement, réalisé par l'Anct, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
5. Depp, Repères et références statistiques, Fiche « La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale » 2020.
6. La session 2017 correspond à la première session du DNB pour laquelle la maîtrise du socle commun participe aux modalités d'attribution du diplôme.
7. OCDE (2015), L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance, PISA, Éditions OCDE

du secteur privé sous contrat obtiennent des résultats supérieurs à ceux des collégiens du secteur public, y compris à proximité des QPV : les notes moyennes sont supérieures à 11 sur 20 dans les établissements privés, à proximité ou non des QPV.

Quels que soient le secteur d'enseignement ou la proximité au QPV, les notes écrites des candidats au DNB sont relativement stables par rapport à la session 2017. Dans le secteur public, l'écart, en moyenne de 1,5 point de % en faveur des collèges hors QPV, reste donc relativement constant dans le temps.

Graphique 1

Taux de réussite moyen au DNB par sexe et type de collège, session 2019 (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

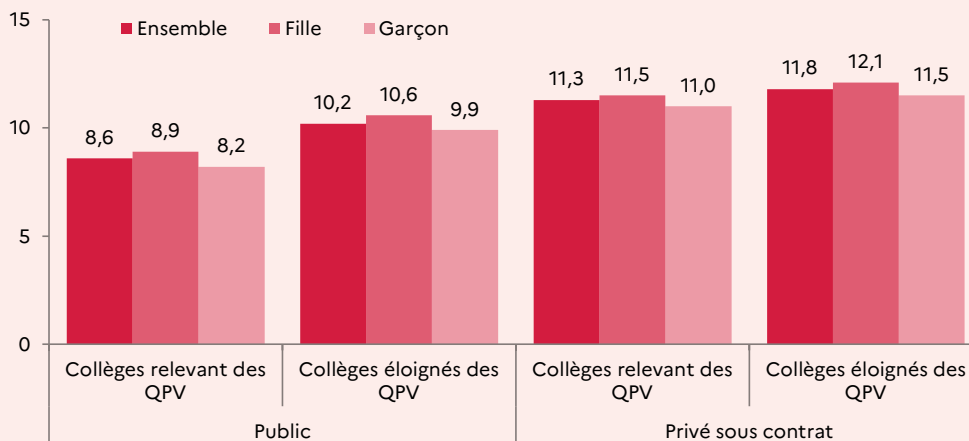
Champ : collèges publics et privé sous contrat de France métropolitaine, session 2019.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la session 2019 du DNB, le taux de réussite dans les collèges publics situés à moins de 300m d'un QPV est de 78,9 % (84,5 % pour les filles et 73,3 % pour les garçons), contre 86,6 % dans les collèges publics plus éloignés (90,4 % pour les filles et 82,8 % pour les garçons).

Graphique 2

Notes moyennes obtenues aux épreuves écrites du DNB par sexe et type de collège, session 2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la session 2019 du DNB, les élèves des collèges publics situés à moins de 300m d'un QPV ont une note moyenne de 8,6 sur 20 à leurs épreuves écrites (8,9 pour les filles et 8,2 pour les garçons), contre 10,2 sur 20 dans les collèges publics plus éloignés (10,6 pour les filles et 9,9 pour les garçons).

Les lycéens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : près d'un sur deux étudie dans une filière professionnelle

190 300 LYCÉENS RÉSIDENT EN QPV EN 2018-2019 : 6 000 ÉLÈVES DE PLUS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (SOIT + 3,3 %) ALORS QUE LA POPULATION EST STABLE HORS QPV

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, sur un effectif total de 2 133 300 lycéens en France métropolitaine¹, près de 8,9 % résident en QPV (graphique 1). Plus le niveau scolaire des lycéens augmente, plus la proportion d'élèves vivant en QPV est faible : celle-ci est de 9,5 % pour les élèves de seconde contre 8,3 % en terminale. Cela s'explique probablement par des sorties plus fréquentes – avec ou sans diplôme – du système scolaire à partir de 16 ans, âge de fin d'instruction obligatoire.

Par rapport à l'année scolaire précédente, le nombre de lycéens progresse dans les QPV (+6 000, soit +3,3 %) alors que hors de ces quartiers la population des lycéens est stable. Cette hausse des populations scolaires des QPV concerne principalement des établissements de l'enseignement public.

À l'instar des collégiens, la proportion de lycéens vivant en QPV inscrits dans un établissement privé est deux fois moins élevée que celle des lycéens hors QPV (9,3 %, contre 22,1 %).

DES ÉLÈVES PLUS SOUVENT ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS, MAIS MOINS QU'AU COLLÈGE

À l'image des collégiens, les lycéens des QPV appartiennent majoritairement aux catégories sociales défavorisées² (graphique 2). La proportion d'élèves de milieux défavorisés est 2,5 fois plus importante pour les lycéens habitant en QPV et scolarisés dans le secteur public (57,1 % contre 22,8 % pour ceux résidant hors QPV). Cet écart est semblable dans les établissements privés sous contrat (avec respectivement 38,3 % contre 14,7 %).

La mixité sociale est plus marquée pour les lycéens des QPV scolarisés dans les établissements privés : 21,1 % viennent de catégories favorisées, 29,2 % de catégories moyennes et 38,3 % de catégories défavorisées.

La structure par catégorie sociale des lycéens résidant en QPV est stable dans le temps, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé.

La comparaison de la répartition par origine sociale de la population des collégiens et des lycéens, résidant en et hors QPV, met en évidence :

- dans le secteur public, un léger accroissement des catégories favorisées entre le collège et le lycée (respectivement 7,4 % et 9,1 % pour les élèves vivant en QPV ; 32,3 % et 34,6 % pour ceux hors QPV) ;
- en revanche, dans les établissements privés, la part des élèves de catégories favorisées diminue entre le collège et le lycée, en particulier pour les élèves habitant en QPV (24,1 % en collège contre 21,1 % en lycée).

Ces flux du secteur public vers le privé s'expliquent en partie probablement par :

- un retour des enfants de milieux favorisés dans les établissements publics à partir du lycée (après avoir évité leur collège, notamment ceux des réseaux Rep et Rep+), d'une part ;
- des sorties plus fréquentes du système scolaire des élèves issus de catégories défavorisées, à la fin du collège et au cours du lycée, d'autre part.

LES ÉLÈVES RÉSIDANT EN QPV S'ORIENTENT MAJORITAIREMENT EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE ET EN PARTICULIER LES GARÇONS

Les élèves des QPV, davantage issus des milieux populaires, sont plus fréquemment orientés vers une filière professionnelle que ceux résidant hors de ces quartiers, qu'ils soient scolarisés dans le secteur public ou privé (graphique 3). Ainsi, en première, 47,8 % des élèves résidant en QPV et scolarisés dans le public étudient en filière professionnelle. Cette proportion est de 50,3 % pour ceux scolarisés dans le privé.

Au cours de l'année 2018-2019, les élèves résidant hors QPV sont 1,7 fois plus nombreux dans le secteur public (et 1,6 fois plus dans le privé) à suivre une formation générale en première.

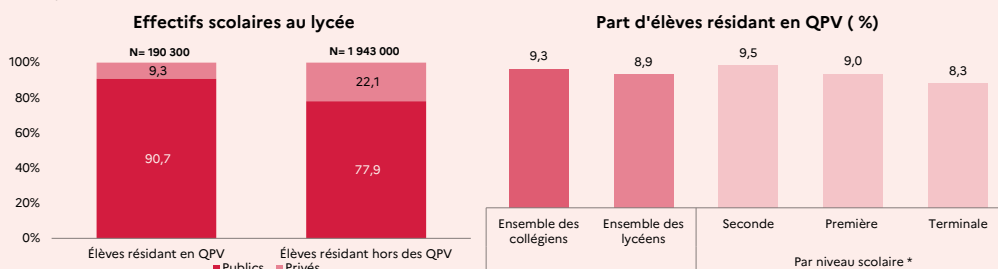
Qu'ils résident ou non en QPV, qu'ils étudient dans le privé ou dans le public, les garçons s'orientent, davantage que les filles, vers une première professionnelle ou une seconde année de CAP. L'écart étant plus prononcé dans le public (55,5 % des garçons, contre 40,1 % des filles des QPV et 33,7 % des garçons, contre 21,2 % des filles hors des QPV).

NOTES

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'Insee, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
2. Cf. fiche « Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés »

Graphique 1

Effectifs scolaires au lycée selon le type d'établissement selon le lieu de résidence, et part des élèves résidant en QPV, année scolaire 2018-2019



* Le niveau « Seconde » comprend les secondes générales, technologiques ou professionnelles ainsi que la première année de CAP. Le niveau « Première » comprend les premières générales, technologiques, professionnelles ainsi que la seconde année de CAP. Le niveau « Terminale » comprend les terminales générales, technologiques ou professionnelles.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

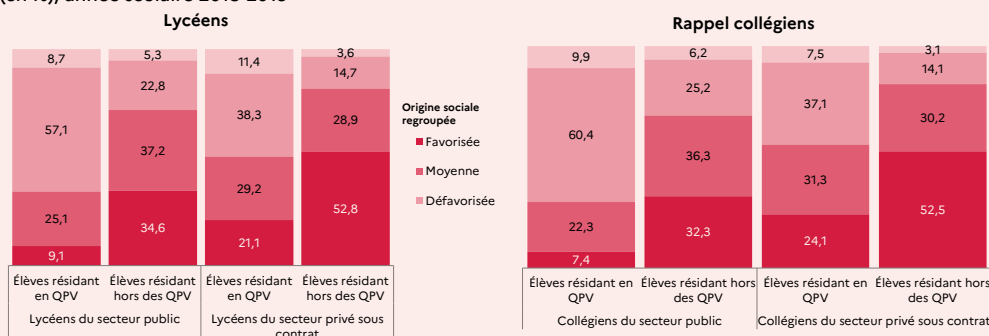
Champ : lycéens d'un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 190 300 lycéens résident dans un QPV, soit 8,9 % de l'ensemble des lycéens de France métropolitaine. 9,5 % des élèves de seconde résident dans un QPV.

Graphique 2

Catégories sociales des parents des lycéens selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

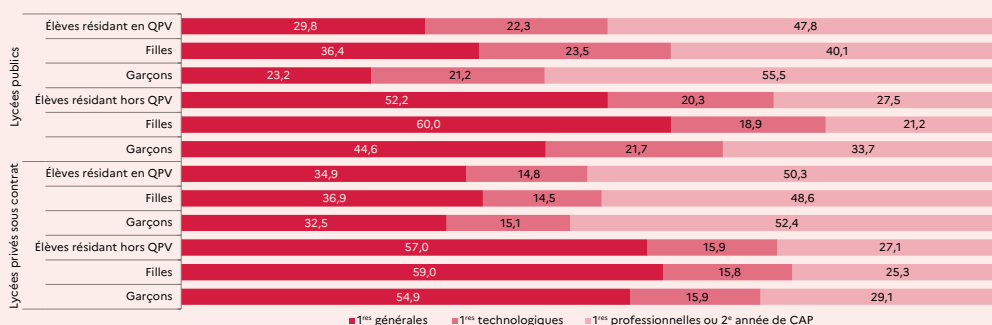
Champ : lycéens d'un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 9,1 % des lycéens résidant en QPV et scolarisés dans un établissement public sont issus d'origines sociales favorisées.

Graphique 3

Répartition des élèves dans les filières en première selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : lycéens d'un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 36,4 % des filles résidant en QPV et scolarisées dans un établissement public étudient en 1^{ère} générale.

Les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : nettement sous-représentés et provenant davantage de milieux défavorisés

UNE NETTE SOUS-REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES DE QPV EN CPGE DU FAIT DE LA COMPOSITION DES CATÉGORIES SOCIALES

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, environ 2 900 élèves résidant en QPV sont scolarisés en CPGE. Ils représentent 3,6 % de l'effectif total des élèves de CPGE en France métropolitaine¹ ([graphique 1](#)). Ce taux est faible au regard des 5,3 % de lycéens en terminales L, ES ou S résidant en QPV.

D'après une étude² sur les choix d'orientation des élèves de terminale de l'année scolaire 2015-2016, qui utilisaient encore la procédure « Admission post-bac », seuls 8,6 % des lycéens résidant en QPV choisissent une CPGE comme premier vœu³ après un baccalauréat général, contre 15 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ce choix ne résulte pas uniquement de leur plus faible niveau scolaire : 20,2 % des lycéens habitant en QPV ayant obtenu leur baccalauréat avec mention « bien » choisissent une CPGE en premier vœu sur APB, contre 24,4 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ce résultat est principalement lié à la prégnance des catégories sociales défavorisées en QPV, qui peuvent s'autocensurer en renonçant aux CPGE⁴, ou bien y renoncer en raison de frais de scolarité trop élevés. Néanmoins, à caractéristiques sociales et scolaires comparables, les élèves des QPV demandent autant une orientation en CPGE que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Qu'ils résident ou non en QPV, les élèves de CPGE s'orientent majoritairement vers une filière scientifique (63 % les élèves hors QPV et 59 % pour ceux en QPV). Pour autant, les élèves habitant en QPV se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale (27,6 %, contre 22 %).

UNE MIXITÉ SOCIALE PLUS MARQUÉE PARMIS LES ÉLÈVES DES QPV

Les catégories sociales supérieures sont surreprésentées parmi l'ensemble des élèves en CPGE : près de 60 % des élèves en CPGE font partie des catégories sociales favorisées.

Il existe, par contre, une véritable mixité sociale parmi les élèves de CPGE habitant dans un QPV : 28,2 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée, 27,5 % à une catégorie moyenne, 35,1 % à une catégorie défavorisée ([graphique 2](#)). La surreprésentation des milieux modestes dans ces quartiers se retrouve dans les effectifs de CPGE. Différents programmes sont d'ailleurs mis en place pour mobiliser les acteurs éducatifs de certains QPV afin d'ouvrir les champs des possibles des élèves et faciliter leur accès à l'enseignement supérieur, comme les cordées de la réussite⁵ ou les cités éducatives⁶.

Parmi les élèves résidant en QPV qui sont en CPGE, les élèves de catégories sociales favorisées s'orientent plus fréquemment dans les filières littéraires (38,9 %) alors que ceux des catégories sociales défavorisées se trouvent davantage dans les filières économiques et commerciales (38 %) ou scientifiques (35,5 %).

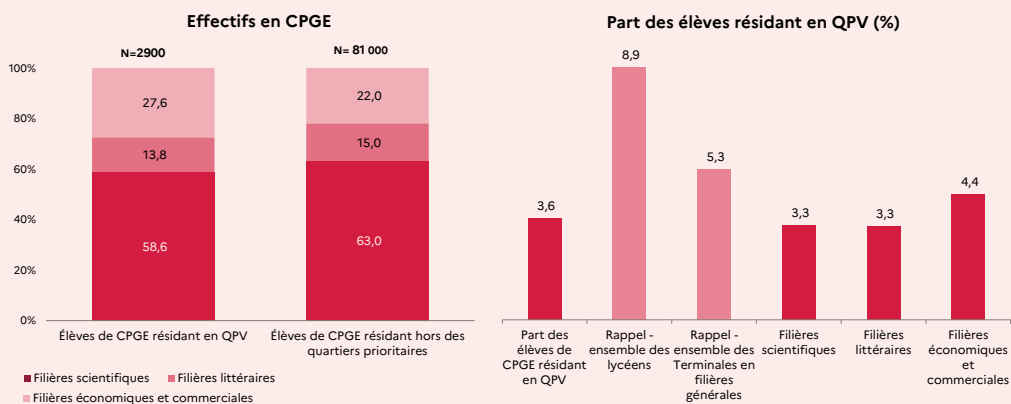
Les élèves des CPGE résidant en QPV sont majoritairement des garçons, à 54,2 % ([graphique 3](#)). Cette répartition par sexe est comparable à celle de l'ensemble des élèves de CPGE. Il existe des différences entre les filières : celles à vocation scientifique concernent très majoritairement des garçons ; celles à vocation littéraire, des filles ; les filières économiques et commerciales sont plus mixtes.

NOTES

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'INSEE, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
2. Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire, En détail, ONPV, juillet 2019.
3. À partir du bac 2018, la procédure APB a été remplacée par Parcoursup et il n'y a plus de classement de vœux.
4. Guyon N., Huillery E., « Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire ». Rapport Liepp, Science Po, 2014.
5. Fiche Les cordées de la réussite – rapport ONPV 2016.
6. Fiche Les cités éducatives – rapport ONPV 2020.

Graphique 1

Les élèves de CPGE par filière selon le lieu de résidence et part des élèves en CPGE résidant en QPV (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

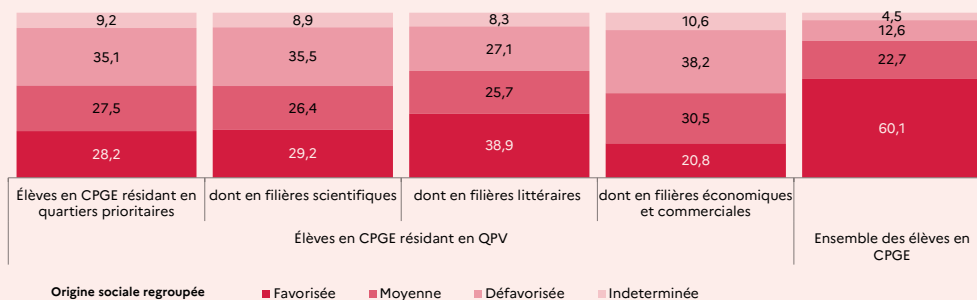
Champ : élèves de France métropolitaine en CPGE.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2018-2019, 27,6 % des élèves de CPGE résidant en QPV sont en filières économiques et sociales, contre 22 % des élèves résidant hors QPV. 3,6 % des élèves de CPGE résidant en QPV.

Graphique 2

Milieu social des élèves des CPGE résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

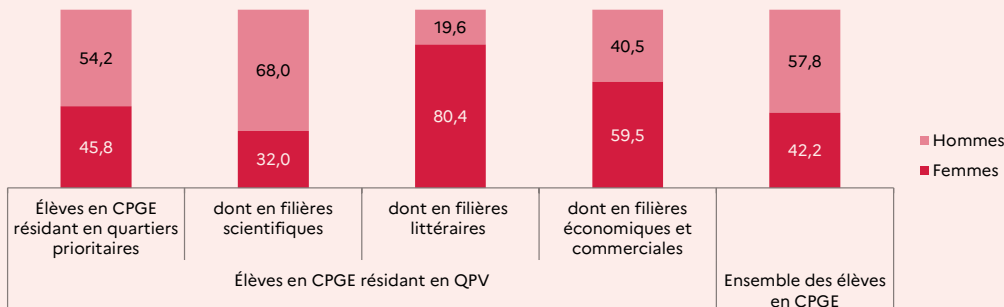
Champ : élèves de France métropolitaine en CPGE.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2018-2019, 35,1 % des élèves en CPGE résidant en QPV sont issus des classes défavorisées.

Graphique 3

Genre des élèves des CPGE résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : élèves de France métropolitaine en CPGE.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2018-2019, 80,4 % des élèves résidant en QPV qui sont en CPGE en filières littéraires sont des femmes.

Les étudiant(e)s résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »

PLUS DE 20 000 ÉTUDIANT(E)S EN BTS HABITENT DANS UN QPV

Les filières courtes des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français, auxquelles appartiennent les sections de techniciens supérieurs (STS), visent à une insertion professionnelle rapide grâce à l'obtention d'un brevet de technicien supérieur (BTS). En 2018-2019, 208 800 étudiant(e)s préparent, le plus souvent en deux ans, un BTS en France métropolitaine¹, dans un établissement public ou privé sous contrat (graphique 1). Parmi eux, 20 600 étudiant(e)s, soit 9,9 %, résident en QPV, une proportion supérieure à la part de lycéens résidant en QPV (8,9 %). Cette surreprésentation tient, en partie, au fait que les candidats au BTS ont majoritairement suivi des filières secondaires technologiques ou professionnelles², ces types de baccalauréat étant eux-mêmes surreprésentés parmi les lycéens des QPV.

Plus précisément, 74,8 % des étudiant(e)s en STS et habitant en QPV préparent un BTS « services » (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 25,2 % un BTS « production » (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Ils sont davantage en filière « services » que les étudiant(e)s résidant hors QPV (68,5 %) et représentent respectivement 10,7 % des effectifs des BTS « services » et 8,1 % des effectifs des BTS « production ».

UNE POPULATION PLUTÔT FÉMININE ET DÉFAVORISÉE

Globalement, les populations d'étudiant(e)s en BTS sont mixtes socialement : 26,6 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée³, 36,4 % à une catégorie dite moyenne et 29,6 % à une catégorie sociale défavorisée (graphique 2). Néanmoins, en QPV, les étudiant(e)s de BTS appartiennent majoritairement aux catégories défavorisées (53,4 %), beaucoup plus rarement aux catégories favorisées (9,8 %). Cette répartition sociale en QPV correspond à celle observée dans les lycées publics⁴.

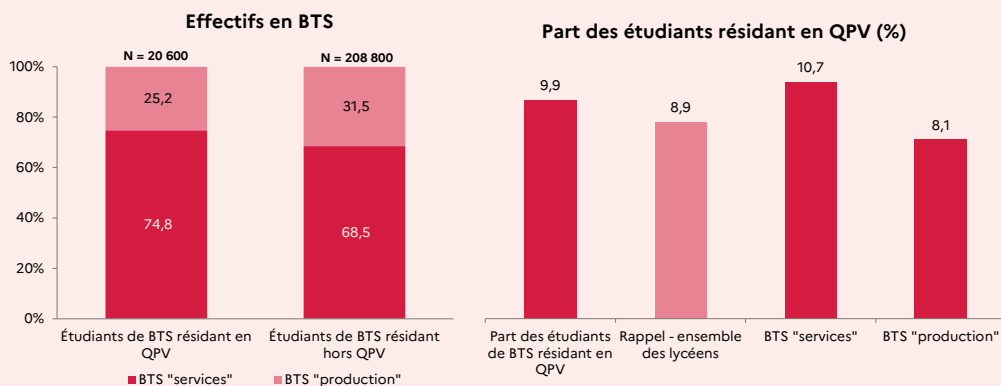
Par ailleurs, contrairement à l'ensemble de la population étudiante préparant un BTS, celle issue des QPV compte une majorité de femmes (51,2 % contre 48,8 % d'hommes) (graphique 3). Cela tient, en partie, au poids plus important des BTS « services » parmi les étudiant(e)s des QPV, filière suivie par 92,1 % des étudiantes en BTS habitant en QPV.

NOTES

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'INSEE, dans les départements ultramarins n'est pas considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.
2. Depp, Repères et références statistiques, Fiche « Les sections de techniciens supérieurs et assimilés », 2020.
3. Pour en savoir plus sur le regroupement des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux se référer à la fiche « Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés ».
4. Cf. Fiche « Les lycéens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : près d'un sur deux étudie dans une filière professionnelle ».

Graphique 1

Les élèves de BTS par filière selon le lieu de résidence et part des élèves en BTS résidant en QPV (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

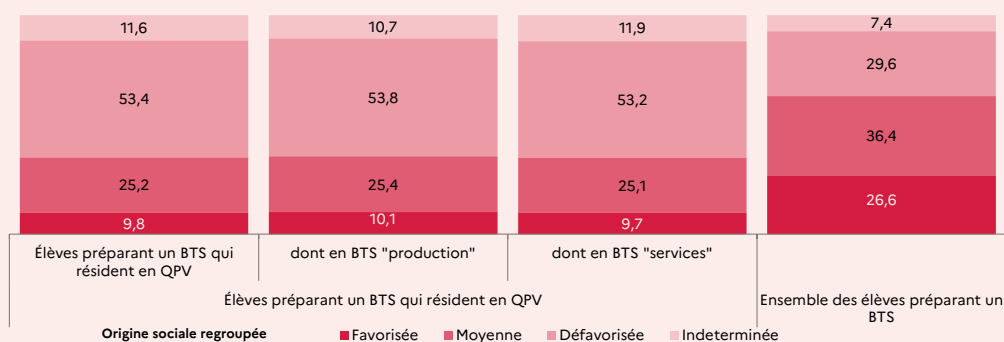
Champ : étudiant(e)s préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2018-2019, 74,8 % des étudiant(e)s résidant en QPV et en BTS préparent un BTS « services », contre 68,5 % de ceux habitant hors des QPV. 9,9 % des étudiant(e)s en BTS résident en QPV.

Graphique 2

Milieu social des élèves de BTS résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

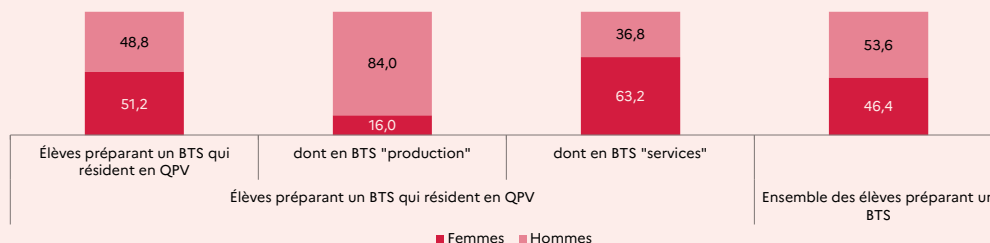
Champ : étudiant(e)s préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 53,4 % des élèves préparant un BTS et vivant en QPV sont issus des classes défavorisées.

Graphique 3

Genre des élèves de BTS résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2018-2019



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2018-2019.

Champ : étudiant(e)s préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 48,8 % des élèves résidant en QPV qui préparent un BTS sont des hommes.